

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du **vendredi 20 juin 2025**
L'an deux mille vingt cinq, le vingt juin
À 15 heures 30

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Président du CCAS.

Nombre d'administrateurs
en exercice : 17

Présents : 11

Quorum : 9

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Madame Julie GABRIEL, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Irène DUPLAN, Madame Magali ROUX, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Denis GRANDJEAN, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Charles BOUVIER, Madame Catherine CERVONI, Monsieur Christian JANOT

ABSENTS :

Madame Martine VERNHES, Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Denis GIROMINI, Monsieur Jean-Christophe MERLE

POUVOIRS :

Monsieur Alain ROUSSET donne pouvoir à Madame Julie GABRIEL, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI donne pouvoir à Monsieur Denis GRANDJEAN

N°29_200625

Objet : Convention de partenariat DAC 13
"Education Thérapeutique du Patient
(ETP) et Activité Physique Adapté" (APA)

Date de la convocation : 16/06/2025

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

Monsieur Gérard GAZAY

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250620-200625_29-DE
Reçu le 23/06/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumbr=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGNE,C=FR
23/06/2025

Délibération n°29_200625 :

Objet : Convention de partenariat DAC 13 "Education Thérapeutique du Patient (ETP) et Activité Physique Adaptée" (APA)

Rapporteur : Madame Julie GABRIEL

EXPOSE :

Dans un contexte de progression des maladies chroniques (diabète, hypertension, obésité, etc.), l'amélioration de l'accompagnement des usagers en situation de vulnérabilité sanitaire constitue une priorité des politiques de Santé Publique.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), en tant qu'acteur de proximité engagé dans la lutte contre les inégalités d'accès aux soins et à la prévention, souhaite s'associer au DAC 13 Sud afin de renforcer l'offre locale d'accompagnement à destination des publics concernés.

Le DAC 13 Sud apporte un appui aux parcours de santé pour tout âge, toute pathologie, tout handicap, offrant des services gradués aux professionnels de santé sociaux et médico-sociaux pour les situations qu'ils estiment complexes et à destination des usagers selon les services que le dispositif intègre. Il intervient en appui de subsidiarité c'est à dire en faisant avec les acteurs de terrain.

En plus de ces missions, le DAC 13 sud a développé des pôles d'expertises et notamment autour de l'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP) et prévention du diabète de type 2 et l'Activité Physique Adaptée (APA)-Maison Sport Santé.

L'éducation thérapeutique du patient vise à aider les patients à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique. Ces programmes sont destinés aux patients et à leur entourage. Ils sont gratuits et personnalisés pour aider les patients à mieux gérer la maladie au quotidien.

La Maison Sport Santé DAC 13 Sud est en mesure de proposer aux personnes accompagnées une offre de sport-santé ou d'activités adaptées de proximité. Un entretien individuel est planifié avec un Enseignant en Activité Physique Adaptée pour évaluer la condition physique, les habitudes de vie, la motivation et les craintes.

La pratique d'activités physiques ou sportives contribue au maintien de la Santé mais aussi, pour les personnes vivant avec une maladie, à améliorer l'état de santé et à prévenir l'aggravation et/ou la récurrence des maladies chroniques.

La convention de partenariat avec le DAC13 Sud vise à articuler les compétences du CCAS : information et identification des publics, accompagnement social et celle du DAC Sud 13 : coordination, animation dispositifs ETP et APA pour renforcer la prévention et la qualité de vie des personnes les plus fragiles du territoire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250620-200625_29-DE
Reçu le 23/06/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=211523KKN191,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden
t,OU=0002 261300412,2.5.4.
97=#0C0F4E545246522D323631
333030343132,O=CCAS AUBAGN
E,C=FR
23/06/2025

VU le Code de la santé publique,

VU la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions,

VU la délibération du Conseil d'administration du CCAS n° 41_250325 du 25 mars 2025 portant adoption du projet d'établissement 2025-2028,

CONSIDÉRANT la nécessité de promouvoir une approche globale de la Santé, intégrant la prévention et l'accompagnement des personnes présentant une maladie chronique ;

CONSIDÉRANT le rôle déterminant de l'Éducation Thérapeutique du Patient et de l'Activité Physique Adapté pour le parcours de soin ;

CONSIDÉRANT l'engagement du CCAS dans l'action sociale de proximité et sa volonté de favoriser l'accès à des dispositifs de Santé et de Prévention des plus vulnérables conformément à son projet d'établissement ;

CONSIDÉRANT la compétence du DAC 13 Sud en matière de coordination des programmes Éducation Thérapeutique du Patient et Activité Physique Adapté ;

DÉCIDE:

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le principe d'un partenariat avec le DAC 13 Sud ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Président du Conseil d'administration ou son représentant légal à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tout document subséquent nécessaire à la mise en œuvre effective de ce partenariat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250620-200625_29-DE
Reçu le 23/06/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=211523KKN191,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden
t,OU=0002 261300412,2.5.4.
97=#0C0F4E545246522D323631
333030343132,O=CCAS AUBAGN
E,C=FR
23/06/2025